

CONSULTATION ÉCRITE DU COLLÈGE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-3-04

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

Vu le règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur modifié, approuvé par délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022, notamment son article 6.3 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle reconnues par l'Etat et portées par des établissements privés d'enseignement supérieur est approuvé.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres ayant envoyé une réponse à la consultation : 18 Abstentions/refus de vote : 2 Sufrages exprimés : 16 Contre : 4 Pour : 12
